

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 602

13 avril 2007

SOMMAIRE

Aphex S.A.	28888	Mega Brands International S.à r.l.	28871
Arlington Investments (Luxembourg) S.à r.l.	28878	Megraf S.A.	28877
BRPTX S.à r.l.	28876	MRO S.A.	28888
Cornerstone City Developments S.à r.l.	28891	OCM Luxembourg EPOF Herkules Hol- dings S.à r.l.	28876
Derek S.A.	28887	OCM Luxembourg EPOF Meats Holdings S.à r.l.	28877
Drug Development Consulting Services S.A.	28852	OCM Luxembourg Ice Cream GP S.A. ...	28879
Due Esse S.A.	28875	OCM Luxembourg OPPS Herkules Hol- dings S.à r.l.	28877
Eurostar Diamonds International S.A. ...	28871	OCM Luxembourg OPPS Meats Holdings S.à r.l.	28877
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.	28874	OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l.	28881
Glorifin B.V.	28889	OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l.	28888
Graevenbel S.A.	28880	OCM Luxembourg POF IV Herkules Hol- dings S.à r.l.	28880
IG 1 S.A.	28855	OCM Luxembourg POF IV S.à r.l.	28896
IG 1 S.à r.l.	28855	OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.	28876
Immo-Boul, s.à r.l.	28893	OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A. ...	28888
Immo.fit S.à r.l.	28896	Orco Property Group	28854
Infiny Finance Holding S.A.	28875	Parfood Invest S.A.	28878
Infiny Finance Holding S.A.	28875	Pinchote S.A.	28881
Inpar S.A.	28889	Portsa Holding S.A.	28886
I.S.L. 3	28893	Pradera Southern Holdco S.à r.l.	28896
Jubilaeum S.A.	28879	Raiffeisen EU Enlargement Fund Participa- tions (Luxembourg) S.A.	28881
Kglynvest - Mundi S.à r.l.	28883	Rénovation Immobilière de Paris S.A. ...	28873
Lar Investissements S.A.	28880	Rénovation Immobilière de Paris S.A. ...	28874
Lehman Brothers (Luxembourg) Equity Fi- nance S.A.	28887	Rénovation Immobilière de Paris S.A. ...	28874
Leipzig Anlagegesellschaft A.G.	28882	SAS Institute S.à r.l.	28873
Lepanto S.A.	28889	Société Nord Mistral S.A.H.	28851
L'Epicurien SA	28850	StaGe Mezzanine Capital S.A.	28879
LI Lux 2 S.à r.l.	28878	UK Tissue S.A.	28874
Limnos S.A.	28882	X-Concept S.A.	28853
L&L Luxury Goods S.A.	28887		
Media Investments Luxembourg S.A.	28882		
Mega Brands International	28871		

L'Epicurien SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 105.539.

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme L'EPICURIEN S.A., avec siège social à L-8707 Useldange, 15, rue de Boevange,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 422 du 7 mai 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Desimpel, employé privé, demeurant à L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike Kirsch, employé privé, demeurant à Schoos.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Chrisnach, employée privée, demeurant à Gilsdorf.

Composition de l'assemblée

L'actionnaire présent à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il représente a été porté sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- transfert du siège social à L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter;
- dénomination du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- remplacement de l'administrateur Patrick Pawlenko, décédé le 13 février 2006;
- démission et remplacement de Madame Denise Hutttert de son mandat d'administrateur

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter, et par conséquence de modifier la deuxième phrase du premier article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Mersch.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire révoque la société anonyme EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2131 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B78.933, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme nouveau commissaire aux comptes Madame Simonne Gathem, sans état, née à Comines (Belgique) le 6 novembre 1927, demeurant à B-7784 Warneton (Belgique), Chaussée de Lille, 41.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Denise Hutttert, sans état, née à Dudelange le 12 août 1964, demeurant à L-8707 Useldange, 15, rue de Boevange de son mandat d'administrateur de la société et lui donne décharge pour son mandat et nomme nouveau administrateur pour une durée de six ans Monsieur Cornelio Memola, demeurant à Bissen, 22A, rue de la Chapelle.

Monsieur Patrick Pawlenko, cuisinier, né à Luxembourg le 12 mai 1973, demeurant à L-7447 Lintgen, 47, route de Fischbach est décédé le 13 février 2006. Son mandat est repris pour une durée de six ans par Monsieur Jean-Pierre Huaux, retraité, né à Marcinelle (Belgique) le 9 novembre 1944, demeurant à B-5170 Profondeville-Rivière (Belgique), 21, rue du Rivage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de six cents (600,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Desimpel, M. Kirsch, S. Chrisnach, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 19 janvier 2007, vol. 620, fol. 38, case 12, DIE/2007/147. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 février 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007028433/234/66.

(070022782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Société Nord Mistral S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 66.979.

L'an deux mille six, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SOCIETE NORD MISTRAL S.A.H. (RC N ° B 66.979), avec siège à L 4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, constituée suivant acte notarié du 21 octobre 1998, publié au Mémorial C N ° 26 du 18 janvier 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de: Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Josée Quintus-Claude; employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Pascal Wagner; comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme SOCIETE NORD MISTRAL S.A.H.,
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société anonyme SOCIETE NORD MISTRAL S.A.H.,

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur Monsieur Pascal Wagner; préqualifié.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

Troisième résolution

Décharge est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant, la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, S. Arosio, M.-J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2006, vol. 922, fol. 78, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 janvier 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007028426/207/51.

(070022785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

D.D.C.S., Drug Development Consulting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 24, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 87.133.

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DRUG DEVELOPMENT CONSULTING SERVICES S.A., en abrégé D.D.C.S., avec siège à L 2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, (RC N ° B 87.133), constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination D.D.C.S. DRUG DEVELOPMENT CONSULTING SERVICES S.à.r.l., suivant acte notarié du 17 mars 1999, publié au Mémorial C N ° 450 du 15 juin 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude; employée privée, demeurant à L 4777 Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Benjamin Coppens, administrateur de sociétés, demeurant à B demeurant à B 6250 Aiseau.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à Luxembourg à Bech-Kleinmacher
2. Changement de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Bech-Kleinmacher.

L'adresse du siège est: L- 5405 Bech-Kleinmacher, 24, route du Vin.

Suite à cette résolution, l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. alinéa 1^{er}. Le siège social est fixé dans la Commune de Bech-Kleinmacher.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ huit cent quarante euros (EUR 840,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: B. Coppens, S. Arosio, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2007, vol. 924, fol. 35, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 février 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007028438/207/48.

(070022753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

X-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.460.

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société X-CONCEPT S.A., avec siège à Luxembourg, 155, Val Sainte Croix, constituée sous la dénomination de BILL & CO S.A. aux termes d'un acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 581 du 16 août 2000,

inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 75.460,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2004, publiée au Mémorial C numéro 1239 du 3 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Hempel, employé privé, demeurant à Dirbach, qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Baraton, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gaston dit Pierre Braun, employé privé, demeurant à Insenbom.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

Résolution: Conseil d'administration

L'assemblée accepte la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Klaus Gronemeier, demeurant à Perl (Allemagne).

Monsieur Guy Frankard, administrateur de société, né à Steinfort le 18 mai 1962, demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 14, rue de la Montagne, est nommé administrateur.

L'assemblée décide que, comme les administrateurs Régis Hempel et Gaston Braun, Monsieur Frankard est également nommé administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toutes circonstances.

Le mandat de Monsieur Frankard se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Résolution: Siège social

Le siège de la société est transféré à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

La première phrase de l'article 2 des statuts sera désormais libellée comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Hempel, V. Baraton, P. Braun, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 19 janvier 2007, vol. 437, fol. 51, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur intérimaire (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 31 janvier 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007028444/225/47.

(070022732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORCO PROPERTY GROUP, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 9 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 529 du 5 novembre 1993. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1.654 du 1^{er} septembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dimitri Marechal, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Wanlin, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Radslaw Kraus, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

numéro 2143 du 16 novembre 2006

numéro 2273 du 5 décembre 2006

b) au «Letzebuenger Journal»

du 16 novembre 2006

du 5 décembre 2006

c) au Quotidien:

du 16 novembre 2006

du 5 décembre 2006

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification du dernier alinéa de l'article 24 des statuts comme suit:

«En cas de distribution de dividendes, décidée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, seules les actions émises au 31 décembre de l'exercice écoulé, donneront droit aux dividendes. Cependant les actions émises suite à l'exercice de bons d'émission d'actions, auront droit aux dividendes dès leur émission.»

2.- Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que 923.520 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée ne peut décider valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première Assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour, avait été convoquée pour le 14 novembre 2006 et que le quorum n'était pas atteint lors de cette Assemblée pour délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions représenté conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Ensuite l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 24 des statuts comme suit:

«En cas de distribution de dividendes, décidée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, seules les actions émises au 31 décembre de l'exercice écoulé, donneront droit aux dividendes. Cependant les actions émises suite à l'exercice de bons d'émission d'actions, auront droit aux dividendes dès leur émission.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Marechal, V. Wanlin, R. Kraus, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 51, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007029590/242/63.

(070023980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

IG 1 S.A., Société Anonyme,

(anc. IG 1 S.à r.l.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.072.

In the year two thousand and six, on the sixth day of October.

Before M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1) IS EUROLOGISTICS INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office (siège social) at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, not yet registered with the Company Register of Luxembourg;

2) REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED, having its registered office at 20, Baldenton Street, London W1K 6TL;

both companies duly represented by Ms. Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of proxies given Luxembourg, on 30 September 2006.

Said proxies after having been signed *in varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The extraordinary general meeting was presided over by Ms. Samia Rabia, avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, in the chair.

The chairwoman appointed as secretary Mr. François Brouxel, avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Ms. Estelle N'Zoungou, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The prementioned IS EUROLOGISTICS INVESTMENTS S.à r.l. and REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED, are the sole shareholders of the Company IG 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 23 December 2005, published in the Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations number 640 of 29 March 2006,

registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg under the number B 113.072.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 6 July 2006, its publication in the Mémorial C still pending,

(hereinafter referred to as the «Shareholders»).

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary public to state the following resolutions that it takes in their capacity as shareholders of the Company in relation to the present agenda:

Agenda:

1) Reduction of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of twenty-seven millions twenty thousand one hundred and twenty-five euros (EUR 27,020,125.-) represented by one million eighty thousand eight hundred and five (1,080,805) corporate shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each divided into one million fifty-three thousand seven hundred seventy-five (1,053,775) A Shares and twenty-seven thousand thirty (27,030) B Shares to twenty-six millions nine hundred and two thousand eight hundred twenty-five euros (EUR 26,902,825.-) represented by one million seventy-six thousand hundred one hundred and thirteen (1,076,113) corporate shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each divided into one million forty nine thousand two hundred (1,049,200) A Shares and twenty six thousand nine hundred and thirteen (26,913) B Shares through the cancellation of four thousand

five hundred seventy five (4,575) class A Shares and one hundred seventeen (117) class B Shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2) Cancellation of the four thousand five hundred seventy-five (4,575) class A Shares and one hundred seventeen (117) class B Shares by setting off partially the loss amounting at EUR 117,300.- based on an interim balance sheet issued as at 12th September 2006 for the purpose of the conversion of the Company into a Société Anonyme.

3) Acceptance of the resignation of the managers (gérants) and of the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;

4) Full and complete discharge to the managers and the statutory auditor;

5) Change of the legal form of the Company so as to convert it from a «société à responsabilité limitée» in a «société anonyme» in consideration of an auditor's report drafted by H.R.T.REVISION S.à.r.l., according to Article 31-1 of the Company Act 1915;

6) Conversion of the existing twenty six thousand nine hundred thirteen (26,913) class B Shares («parts sociales B») into twenty six thousand nine hundred thirteen (26,913) class B shares («actions B») and conversion of the existing one million forty nine thousand two hundred (1.049.200) class A Shares («parts sociales A») into one million forty nine thousand two hundred (1.049.200) class A shares («actions A»);

7) Change of the Company's name to IG 1 S.A.;

8) Fixing an authorised capital at the amount of seventy million euros (70,000,000.- EUR) consisting of two millions eighty hundred (2,800,000) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-);

9) Adaptation of the articles of association to the new legal form of the company as well as to the above-mentioned amendments,

10) Appointment of four directors (administrateurs) having a mandate ending on the closing of the annual general meeting of shareholders which deliberates on approval of the annual accounts as at 31 December 2006;

11) Appointment of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., having its registered office (siège social) at 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as statutory auditor having a mandate until the date of the annual general meeting of shareholders which deliberates on approval of the annual accounts as at 31 December 2006;

12) Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda; and

13) Any other business.

Then, the meeting of shareholders, after having considered itself as duly composed, and given its approval to the explanations of the chairwoman, deliberated and passed separately, via unanimous vote, the following resolutions, which shall be deemed to take effect at the same time.

First resolution

The meeting resolves to reduce the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of twenty-seven million twenty thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 27,020,125.-) represented by one million eighty thousand eight hundred and five (1,080,805) corporate shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each divided into one million fifty-three thousand seven hundred seventy-five (1,053,775) A Shares and twenty-seven thousand thirty (27,030) B Shares to twenty-six million nine hundred and two thousand eight hundred twenty-five euros (EUR 26,902,825.-) represented by one million seventy-six thousand one hundred and thirteen (1,076,113) corporate shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each divided into one million forty-nine thousand two hundred (1,049,200) A Shares and twenty-six thousand nine hundred and thirteen (26,913) B Shares though the cancellation of four thousand five hundred seventy-five (4,575) class A Shares and one hundred seventeen (117) class B Shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Second resolution

The meeting approves the cancellation of the four thousand five hundred seventy five (4,575) class A Shares and one hundred seventeen (117) class B Shares by setting off partially the loss amounting to hundred seventeen thousand three hundred euros (EUR 117,300.-) based on an interim balance sheet issued as at 12 September 2006 for the purpose of the conversion of the Company into a Société Anonyme.

Third resolution

The meeting accepts the resignation of the four managers (gérants); i.e.:

- Mr. Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg on 28 December 1969, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mr. François Brouxel, lawyer, born in Metz (France) on 16 September, 1966, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Ms. Samia Rabia, lawyer, born in Longwy (France) on 10 February, 1974, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mr. Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut (Lebanon) on 29 June, 1966, residing professionally at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting accepts the resignation dated 25 August 2006 with effect as at today, of the statutory auditor (commissaire aux comptes); i.e. OPTIO EXPERT COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Fourth resolution

The meeting gives full and complete discharge to the managers with respect to their mandate until the date hereof.
The gives full and complete discharge to the statutory auditor with respect to its mandate until the date hereof.

Fifth resolution

The meeting decides to change the legal form of the company without interruption of its legal personality and to adopt the form of a «société anonyme», its activity as well as its purpose remaining unchanged.

Except the reduction of share capital approved above, the share capital and the reserves stay unchanged as well as all the assets and liabilities items, the redemptions, the decreases and increases of value, and the société anonyme will continue the book entries and the accountancy held by the «société à responsabilité limitée».

The conversion is done on the basis of the assets and liabilities statement of the company as at 12 September 2006. A copy of the statement after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

In accordance with article 31-1 of the Luxembourg Company Act, it has been subject to an auditor's report drafted by H.R.T. REVISION SARL. A copy of this report, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of this report are as follows:

«On the basis of the controls carried out, we have no comments on the net asset value in the amount of EUR 26,902,853.- according to the balance sheet as of 12 September 2006.»

All the transactions accomplished from this day by the «société à responsabilité limitée» are considered having been done on behalf of the «société anonyme», in particular with regard to the drafting of the accountancy of the company.

Each of the shares of the Company has been fully paid in before the conversion of the company.

Sixth resolution

The meeting decides to convert the existing twenty-six thousand nine hundred thirteen (26,913) class B Shares («parts sociales B») into twenty-six thousand nine hundred thirteen (26,913) class B shares («actions B») and conversion of the existing one million forty-nine thousand and two hundred (1,049,200) class A Shares («parts sociales A») into one million forty -nine thousand and two hundred (1,049,200) class A Shares («actions A»).

Seventh resolution

The meeting decides to change the name of the company into IG 1 S.A.

Eighth resolution

The meeting decides to fix an authorised capital at the amount of seventy million euro (70,000,000.- EUR) consisting of two million eight hundred thousand (2,800,000) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR).

Ninth resolution

The meeting decides to adapt the articles of association to the new legal form as well as to the aforementioned changes and to fix the articles of association of the société anonyme as follows:

New restated articles of incorporation

«Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There exists hereby a public limited liability («société anonyme») governed by Luxembourg law, under the name of IG 1 S.A (hereinafter referred to as the «Company»).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of directors of the Company.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

3.3 If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxem-

bourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object.

4.1 The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

4.2 The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

4.3 Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

(i) acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group;

(ii) acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

(iii) rendering of technical assistance;

(iv) participation in and management of other companies.

4.4 The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

4.5 In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital is set at twenty-six million nine hundred and two thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 26,902,825.-) represented by one million seventy-six thousand hundred and thirteen (1,076,113) corporate shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, that may be divided into one million forty-nine thousand two hundred (1,049,200) class A shares (the «A Shares»), and twenty-six thousand nine hundred thirteen (26,913) class B shares (the «B Shares»), and together with the class A shares, hereinafter the «Shares».

Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an «A Shareholder»), each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a «B Shareholder») and together, the «Shareholders».

5.2 The share capital may be increased or decreased by a decision of the General Meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The capital may further be increased by resolution of the director(s) as set forth hereafter.

5.4 The authorised capital is fixed at seventy million euros (EUR 70,000,000.-) to be divided into two million eight hundred thousand (2,800,000) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-);

5.5 The director(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

5.6 Subject to Article 5.7 such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions and in such class as the director(s) may determine (provided that the Shareholders acting by a decision of the General Meeting of Shareholders approve such, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles), more specifically in respect to the subscription and payment of the Shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the Shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed Shares is acceptable either on cash or assets other than cash.

5.7 The directors may call upon the Shareholders to subscribe for such further Shares up to such limit as the Shareholders shall from time to time agree. Provided that such amount of Shares that each Shareholder is required to subscribe for is within any such agreed limits any such increase shall not require consent from the Shareholders as required under Article 5.6.

5.8 If any Shareholder shall fail to subscribe for Shares in accordance as required by the directors acting in accordance with Article 7 within 15 Business Days of receiving written notice of such call, then that shall be an event of default («Event of Default»).

5.9 The director(s) may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.10 Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the director(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

5.11 Each Share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

5.12 The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares.

6.1 No Shares shall be transferred by any Shareholder otherwise than in accordance with the provisions of these Articles provided that the provisions of this Article 6.1 and Articles 6.2, 6.5 and 6.6 shall not apply in relation to:

(i) the transfer by any Shareholder of any or all of its Shares to any of its Associates, provided that before the transferee ceases to be an Associate of the transferor the transferee shall transfer those Shares to the transferor or to another Associate of the transferor, failing which the rights to income and capital and the voting rights attributable to those Shares shall be suspended until such time as those Shares are so transferred to the original transferor or to an Associate thereof; or

(ii) the transfer of any Shares pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof which secure or otherwise relate to any borrowings or other indebtedness of the Company or any of its Subsidiaries to such bank or other lender or any nominee thereof.

6.2 Subject to Articles 6.1 and 6.6, if the B Shareholder wishes to transfer any or all of its Shares it shall give notice in writing to the A Shareholder that it wishes to transfer such B Shares («B Shareholder Notice»).

6.3 Upon receipt of such B Shareholder Notice, the A Shareholder may demand that the B Shareholder transfers all the B Shares that the B Shareholder wishes to transfer to the A Shareholder (or any Associate of such A Shareholder) for 1.- Euro.

6.4 The A Shareholder shall be permitted to transfer the A Shares to any person for such consideration and on such terms as the A Shareholder deems fit.

6.5 Tag Along. This Article 6.5 applies when a transfer of Shares (other than a transfer made under clause 6.1) to persons would, if registered, result in such person and its Associates (each being a «Shareholder of the Purchasing Group») together holding more than 50% of the Shares in issue. No transfer of any Shares to which this Article 6.5 applies may be made or registered unless the proposed transferee of the Shares (the «Proposed Transferee») has made an offer in writing (a «Mandatory Offer») to each holder of Shares (the «Mandatory Offer Shareholders») specifying the identity of the Proposed Transferee, providing full details of any terms and methods of payment and offering to purchase all the Shares held by them at the same price per Share (the «Prescribed Price»). The Mandatory Offer shall be open for acceptance for a period of not less than 20 Business Days. The Mandatory Offer Shareholders shall within 15 Business Days of acceptance of the Mandatory Offer complete the sale of their Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the Mandatory Offer in respect of the Shares of any Mandatory Offer Shareholder who has not completed such sale. Immediately upon the Proposed Transferee having made the Mandatory Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof and the Company shall thereafter promptly dispatch the written offer to each Shareholder.

6.6 Drag Along. This Article 6.6 applies when a transfer of Shares (other than pursuant to clause 6.1) results in Shareholders of the Purchasing Group together holding more than 50% of the Shares in issue. If a transfer to which this Article 6.6 applies results in the Shareholders of the Purchasing Group together holding more than 50% of the Shares in issue, any Shareholder of the Purchasing Group may, by serving a notice (a «Compulsory Purchase Notice») on each Mandatory Offer Shareholder who has not accepted and completed the Mandatory Offer (a «Remaining Shareholder») within 14 Business Days of the transfer, require all the Remaining Shareholders to sell all their Shares (the «Remaining Shares») at the Prescribed Price to one or more persons identified by the Shareholder of the Purchasing Group («Transferees»). Any Remaining Shares subject to a Compulsory Purchase Notice shall be sold and purchased in accordance with the provisions of Article 6.7.

6.7 No later than 15 Business Days after the service of a Compulsory Purchase Notice (the «Completion Date»), the Remaining Shareholders shall have confirmed their approval to the transfer of their Shares to the Company. On the Completion Date, the Company shall pay the Remaining Shareholders, on behalf of each of the Transferee's, the Prescribed Price for the Remaining Shares to the extent the Transferee's have put the Company in the requisite funds. The Company's receipt for the price shall be a good discharge to the Transferee's. The Company shall hold the price in escrow for the Remaining Shareholders without any obligation to pay interest. If the Transferee's have not, by the Completion Date, put the Company in funds to pay for all the Remaining Shares, the Remaining Shareholders shall be entitled to the return of the duly executed deeds of transfer for the Remaining Shares and to remain registered as Shareholders in the Shareholders'

register of the Company (the «Shareholders Register») and the Remaining Shareholders shall have no further rights or obligations under Articles 6.7 and 6.8 in respect of those Remaining Shares. If a Remaining Shareholder fails to deliver the duly executed deed of transfer in relation to the Remaining Shares, to the Company by the Completion Date, the Company may authorise some person to execute a transfer or transfers of such Remaining Shares on the Remaining Shareholder's behalf (and each and any Shareholder undertakes to keep such appointed person harmless for any prejudice incurred in such relation) to each Transferee to the extent that the Transferee has, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the Prescribed Price for the Remaining Shares offered to it. The defaulting Remaining Shareholder shall be removed from the Shareholders Register. On such deletion, the Remaining Shareholder shall be entitled to the Prescribed Price for the Remaining Shares. While this Article 6.7 applies to a Remaining Shareholder's Shares, those Shares may not be transferred otherwise than under this Article 6.7

6.8 For the purposes of this Article 6, the term «Associate» means, in relation to a corporate entity, a direct or indirect wholly-owned subsidiary or direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity.

Art. 7. Redemption of Shares.

7.1 The Company may redeem its own Shares subject to the relevant legal dispositions.

7.2 Subject to Article 7.3, the acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

7.3 The board of Directors shall be free, subject to Article 7.1, to redeem the C Shares in such amounts and on such terms as they see fit.

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting.

8.1 Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

8.2 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

8.3 The capital and other provisions of these Articles may, at any time, be changed by the sole Shareholder or by a majority of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital. The Shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

8.4 If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

8.5 the annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the last Wednesday of the month of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 9. Vote.

9.1 Each Share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

9.2 The Company will recognise only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member.

10.1 If the Company has only one member, this sole Shareholder exercises all the powers of the general meeting.

10.2 The resolutions of the sole Shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

10.3 Moreover, agreements entered into between the Shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of directors.

11.1 The Company is managed by a board of directors composed of at least 3 (three) directors (the «Board»), either shareholders or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of shareholders which may at any time remove them ad nutum. The holder or holders of a majority of the A Shares (and in the case of an equality of holdings, the holder first named in the register of Shareholders of the Company) shall be entitled to propose such candidates as they see fit out of which the General Meeting shall appoint such persons to the Board.

11.2 The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

11.3 The Board is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

Art. 12. Meetings.

12.1 The Board chooses from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the Shareholders.

12.2 The Board shall meet upon call by the chairman, or any director, at the place indicated in the notice of meeting.

12.3 Written or verbal notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

12.4 Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another director as his proxy.

12.5 Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

12.6 The Board may only deliberate or act validly if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

12.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings.

13.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

13.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 14. Powers.

14.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

14.2 All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the Board.

14.3 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any director or directors of the Board or to any committee (the members of which need not to be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation.

15.1 The Company shall be bound by (i) the joint signature of any two directors of the Company (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board.

Art. 16. Liability.

16.1 In the execution of their mandate, the directors are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the Board as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

18.2 The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of the Shareholders represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

19.3 Subject to the provisions of this Article 19 the remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of the Shareholders, which may resolve:

- to pay a dividend to the Shareholders proportionally to the Shares they hold or
- to carry them forward or
- to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

19.4 Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the Shareholders;
- the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the directors of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

19.5 If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the Shareholders according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the Shareholders.

19.6 The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of the Shareholders to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

19.7 Should an Event of Default have occurred in relation to any Shareholder, that Shareholder shall not be entitled to receive any dividend declared under this Article 19 until such Event of Default has been remedied by the defaulting Shareholder.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor.

20.1 The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be Shareholders.

20.2 The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

20.3 The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members

Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21 Liquidation.

21.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of the Shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

21.2 Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

21.3 Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the Shareholders proportionally to the Shares they hold in the Company.

Art. 22. Miscellaneous.

22.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.»

Transitory provision

The financial year of the company which started on 1 January 2006 shall end on 31 December 2006.

Tenth resolution

The meeting decides to appoint four (4) directors. Their mandate will end at the closing of the general meeting, which will deliberate on the approval of the accounts relating to the accounting year closing on December 31, 2006.

The meeting decides to appoint the following persons as directors with immediate effect:

Mr. Pierre Metzler, director A, lawyer, born in Luxembourg on 28 December 1969, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

Mr. François Brouxel, director A, lawyer, born in Metz (France) on 16 September, 1966, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

Ms. Samia Rabia, director A, lawyer, born in Longwy (France) on 10 February, 1974, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

Mr. Michael Chidiac, ordinary director, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut (Lebanon) on 29 June, 1966, residing professionally at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Eleventh resolution

The meeting decides to appoint as statutory auditor the stock company BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B number 71.178.

Its mandate will end at the closing of the general meeting, which will deliberate on the approval of the accounts relating to the accounting year closing on December 31, 2006.

Twelfth resolution

The meeting decides to authorize any lawyer of the law firm Wildgen and Partners to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

Expenses

Any expenses and costs as a result of the Company's change of corporate form shall be charged to the Company and are estimated at approximately six thousand three hundred euro.

In accordance with the law on contribution duty, such conversion of legal form is not subject to contribution duty.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English states that following a request of the appearing parties, these presents are drafted first in English then French. In the event of discrepancies between the two versions, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg),

Ont comparu:

1) IS EUROLOGISTICS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 118.257,

2) REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED, ayant son siège social au 20, Baldenton Street, London W1K 6TL,

dûment représentées par M^e Samia Rabia, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu de deux procurations lui données à Luxembourg le 30 septembre 2006.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de M^e Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée M^e François Brouxel, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Mademoiselle Estelle N'Zoungou, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, à Luxembourg.

Les prémentionnées IS EUROLOGISTICS INVESTMENTS S.à r.l. et REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED sont les seuls associés de la Société IG 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 640 du 29 mars 2006,

enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 113.072.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 6 juillet 2006, sa publication au Mémorial C étant encore en cours.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elles prennent en leur qualité d'associées de la Société en relation avec le présent ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept millions vingt mille cent vingt-cinq euros (EUR 27.020.125,-), représenté par un million quatre-vingt mille huit cent cinq actions (1.080.805) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), divisées en vingt-sept mille trente (27.030) actions de catégorie

B et un million cinquante-trois mille sept cent soixante-quinze (1.053.775) actions de catégorie A, à vingt six millions neuf cent deux mille huit cent vingt-cinq (EUR 26.902.825,-), représenté par un million soixante-seize mille cent treize (1.076.113) actions ayant une valeur unitaire de vingt-cinq euros (EUR 25,-), divisé en vingt-six mille neuf cent treize (26.913) actions de catégorie B et un million quarante neuf mille deux cents (1.049.200) actions de catégorie A, par le biais de la suppression de cent dix-sept (117) actions B et de quatre mille cinq cent soixante-quinze (4.575) actions A, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros.

2. Suppression de 4.575 Actions de catégorie A et 117 Actions de catégorie B et par élimination de la perte d'un montant de 117.300 euros basée sur une balance comptable intérimaire établie le 12 septembre 2006 en vue du changement de forme sociale de la Société.

3. Acceptation de la démission des quatre gérants de la Société et du commissaire aux comptes.

4. Décharge pleine et entière donnée aux quatre gérants de la Société et au commissaire aux comptes.

5. Conversion de la forme juridique de la société à responsabilité limitée en société anonyme sur le vu d'un rapport du réviseur d'entreprises établi par H.R.T REVISION SARL en application de l'article 31-1 de la loi sur les Sociétés Commerciales.

6. Conversion de vingt-six mille neuf cent treize (26.913) parts sociales de classe B en vingt-six mille neuf cent treize (26.913) actions de classe B et conversion de un million quarante-neuf mille deux cents (1.049.200) parts sociales de classe A en un million quarante-neuf mille deux cents (1.049.200) actions de classe A.

7. Changement de la dénomination de la société en IG 1 S.A.

8. Décision de fixer un capital autorisé d'un montant de soixante-dix millions d'euros (EUR 70.000.000,-) constitué de deux millions huit cent mille (2.800.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

9. Adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société ainsi qu'aux modifications susmentionnées et reformulation des statuts.

10. Nomination de quatre administrateurs dont le mandat prendra fin à la clôture de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.

11. Nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE SA ayant son siège social au 5-11, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes dont le mandat prend fin à la clôture de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.

12. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

13. Divers.

Sur ce l'assemblée des associés, après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et convoquée, et après avoir approuvé l'exposé du Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris, par vote unanime, les résolutions suivantes, qui sont réputées produire effet de façon simultanée:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire la capital social de la Société afin de la porter de son montant actuel de vingt-sept millions vingt mille cent vingt-cinq euros (EUR 27.020.125,-), représenté par un million quatre-vingt mille huit cent cinq actions (1.080.805) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), divisées en vingt-sept mille trente (27.030) actions de catégorie B et un million cinquante-trois mille sept cent soixante-quinze (1.053.775) actions de catégorie A, à vingt-six millions neuf cent deux mille huit cent vingt-cinq (EUR 26.902.825,-), représenté par un million soixante-seize mille cent treize (1.076.113) actions ayant une valeur unitaire de vingt-cinq euros (EUR 25,-), divisé en vingt-six mille neuf cent treize (26.913) actions de catégorie B et un million quarante neuf mille deux cents (1.049.200) actions de catégorie A, par le biais de la suppression de quatre mille cinq cent soixante-quinze (4.575) actions A et de cent dix-sept (117) actions B, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer 4.575 Actions de catégorie A et 117 Actions de catégorie B, par absorption de la perte d'un montant de cent dix-sept mille trois cents euros (EUR 117.300,-) telle qu'elle résulte d'une situation comptable intérimaire établie le 12 septembre 2006 en vue du changement de forme sociale de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions des quatre gérants, c'est-à-dire:

- M. Pierre Metzler, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- M. François Brouxel, avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mlle Samia Rabia, avocat à la Cour, née à Longwy (France) le 10 février 1974, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- M. Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, résidant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

L'assemblée accepte la démission, datée du 23 août 2006 ayant effet à compter de ce jour, du commissaire aux comptes, c'est-à-dire OPTIO EXPERT COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., avec siège social à 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leurs mandats à ce jour.

L'assemblée donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la forme juridique de la société sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société anonyme, l'activité ainsi que son objet demeurant inchangés.

Exception faite de la réduction du capital social approuvée ci-dessus, le capital social et les réserves demeurant intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société de personne à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la société arrêtée au 31 août 2006 dont un exemplaire demeure ci-annexé. Une copie de cette situation après avoir été signée ne varietur par les comparants ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

En application de l'article 31-1 de la loi sur les Sociétés Commerciales, un rapport du réviseur d'entreprises HRT REVISION SARL a été émis. Une copie de ce rapport après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les conclusions dudit rapport sont les suivants:

«Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarques à formuler sur le montant de l'actif net de la société tel qu'il ressort de la situation comptable au 12 septembre 2006 de EUR 26.902.853,-.»

Toutes les opérations faites depuis cette date par la société à responsabilité limitée sont réputées ayant été réalisées pour la société anonyme, notamment pour ce qui concerne l'établissement des comptes sociaux.

Les actions de la Société ont été intégralement payées avant la conversion de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir vingt-six mille neuf cent treize (26.913) parts sociales de classe B en vingt-six mille neuf cent treize (26.913) actions de classe B et un million quarante-neuf mille deux cents (1.049.200) parts sociales de classe A en un million quarante-neuf mille deux cents (1.049.200) actions de classe A.

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en IG 1 S.A.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé d'un montant de soixante-dix millions d'euros (EUR 70.000.000) représenté par deux millions huit cent mille (2.800.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts à la nouvelle forme juridique ainsi qu'aux modifications précitées et d'arrêter les statuts de la société anonyme comme suit:

Nouveaux statuts refondus de la société

«Titre I^{er}. Forme - Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il existe par les présentes une société anonyme régie par les lois du Luxembourg prenant la dénomination de IG 1 S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée générale»), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts.

3.2. Il peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'administration»).

3.3 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet Social.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

4.2 La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

4.3 Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

(i) l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

(ii) l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

(iii) l'assistance technique;

(iv) la participation à et l'administration d'autres sociétés.

4.4 La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

4.5 D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-six millions neuf cent deux mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 26.902.825,-) représenté par un million soixante-seize mille cent treize (1.076.113) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune pouvant être divisées en un million quarante-neuf mille deux cents (1.049.200) actions de catégorie A (les «Actions A»), et vingt-six mille neuf cent treize (26.913) actions de catégorie B (les «Actions B») désignées ci-après ensemble avec les Actions A et les Actions B comme étant les Actions).

5.2 Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant comme en matière de modifications des statuts.

5.3 Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) administrateur(s) comme il suit.

5.4 Le capital autorisé est fixé à soixante-dix millions d'euros (EUR 70.000.000,-) représenté par deux millions huit cent mille (2.800.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

5.5 Le(s) administrateur(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des Statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

5.6 Conformément à l'article 5.7 une telle augmentation de capital peut avoir lieu selon les termes et conditions et dans les catégories que le(s) administrateur(s) auront déterminés (sous réserve que les Actionnaires agissant sur décision de l'Assemblée générale des Actionnaire approuve ceci, délibérant selon le mode prévu par les Statuts tels que modifiés), et plus particulièrement dans le respect de la souscription et du paiement des Actions à souscrire et émettre, de manière à déterminer la date et le nombre d'Actions à souscrire et émettre, à déterminer si les actions vont être souscrites avec ou sans préemption, déterminer dans quelle mesure le paiement des Actions nouvellement souscrites est possible en liquide ou en actif autre.

5.7 Les Administrateurs peuvent requérir des Actionnaires de souscrire d'autres Actions jusqu'à une limite que les Actionnaires doivent approuver au fur et à mesure. Si le montant des Actions souscrites par les Actionnaires s'inscrit dans les limites autorisées une telle augmentation ne requiert pas le consentement des Actionnaires tel que requis par l'Article 5.6.

5.8 Si un Actionnaire ne souscrit pas d'Actions selon les formes requises par les Administrateurs agissant en conformité avec l'Article 5.7 dans un délai de 15 jours ouvrables suivant réception de la notice informative, il y a alors défaut («Défaut»).

5.9. Les administrateurs pourront déléguer à tout administrateur ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des Actions représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

5.10 Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les administrateurs ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

5.11 Chaque Action donnera droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre d'Actions existantes.

5.12 Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales.

6.1 Aucune Action ne pourra être transférée par un Actionnaire d'une autre manière que celle prévue par ces Statuts à condition que les dispositions de cet Article 6.1 et des Articles 6.2, 6.5. et 6.6. ne soient pas appliqués en relation avec:

- (i) le transfert par un actionnaire d'une ou toutes ses Actions à l'un des Actionnaires à condition que, avant que le cessionnaire ne cesse d'être un Actionnaire du cédant, le cédant transfère ses Actions au cessionnaire ou à un autre Actionnaire du cédant, à défaut de quoi les droits aux revenus, au capital et aux droits de vote rattachés aux Actions sont suspendus jusqu'à ce que ces Actions soient transférées au cédant originel ou à un Actionnaire de celui-ci.

- (ii) le transfert d'une Action suite à l'exécution d'une quelconque garantie en faveur de toute banque, prêteur ou nommée de ceux-ci qui garantit ou a traité des prêts ou autres dettes de la Société ou d'une de ses filiales envers une telle banque, ou prêteur ou nommée de ceux-ci.

6.2 Sous réserve de l'Article 6.1. et 6.6, si l'Actionnaire B désire transférer une ou ses Actions, il doit notifier par écrit à l'Actionnaire A qu'il désire transférer ses Actions B (la «Notification de l'Actionnaire B»).

6.3 A la réception de cette Notification de l'Actionnaire B, l'Actionnaire A peut demander à ce que l'Actionnaire B transfère toutes les Actions B qu'il désire transférer à l'Actionnaire A (ou tout actionnaire de cet Actionnaire A) pour 1,- euro.

6.4 L'Actionnaire A est autorisé à transférer les Actions A à toute personne et aux conditions qu'il jugera convenables.

6.5 Offre d'Achat. Cet Article 6.5 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions (autre que le transfert à un Actionnaire fait en vertu de l'Article 6.1) aurait pour résultat, s'il est inscrit, qu'une personne ou toute autre personne (chacun étant un «Actionnaire du Groupe Acquéreur») détiennent ensemble plus de 50% des Actions émises. Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.5 s'applique ne peut être réalisé ou inscrit sans que le candidat cessionnaire des Actions (le «Candidat Cessionnaire») n'ait fait une offre (l'«Offre Obligatoire») spécifiant l'identité de l'acquéreur proposé, donnant tous les détails des termes et des méthodes de paiement et offrant l'acquiescer toutes les Actions détenues par eux au même prix par Action (le «Prix Prescrit»). L'Offre Obligatoire est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 20 jours ouvrables. Les Actionnaires de l'Offre Obligatoire doivent, dans les 15 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre Obligatoire, réaliser la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé de réaliser l'Offre Obligatoire pour les Actions d'un Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas complété une telle vente. Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre Obligatoire, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société et devra répartir l'offre écrite à chaque actionnaire.

6.6 Droit de vente forcée («Drag Along»). Cet Article 6.5 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions (autre que le transfert à un Actionnaire fait en vertu de l'Article 6.1) a pour résultat qu'une personne détient avec une ou plusieurs autres personnes (chacune étant un «Actionnaire du Groupe d'Acquisition») plus de 50% des Actions émises. Tout Actionnaire du Groupe d'Acquisition, en envoyant une notification (une «Notification d'Acquisition Forcée») à chaque Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas accepté ou exécuté l'Offre Obligatoire (un «Actionnaire Minoritaire»), peut dans les 14 jours ouvrables du transfert, forcer tous les Actionnaires Mineurs à vendre toutes leurs Actions (les «Actions Mineurs») au Prix Prescrit à une ou plusieurs personnes identifiée(s) par l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition («Cessionnaires»). Les Actions Mineurs faisant l'objet de la Notification d'Acquisition Forcée sont vendues et cédées conformément aux dispositions des Articles 6.7.

6.7 Pas plus tard que 15 jours ouvrables après l'utilisation de la Notification d'Acquisition Forcée (la «Date de Réalisation»), les Actionnaires Mineurs délivrent à la Société les documents de cession d'actions pour les Actions Mineurs avec les certificats d'actions correspondants. A la Date de Réalisation, la Société paie le Prix Prescrit pour les Actions Mineurs aux Actionnaires Mineurs, au nom de chaque Cessionnaire, dans la mesure où les Cessionnaires ont remis les fonds requis à la Société. La réception de la Société du prix décharge les Cessionnaires. La Société garde le prix en dépôt pour les Actionnaires Mineurs sans aucune obligation de payer des intérêts. Si les Cessionnaires n'ont pas, à la Date de Réalisation, remis à la Société les fonds pour payer toutes les Actions Mineurs, les Actionnaires Mineurs ont droit à la restitution des documents de cession d'actions et des certificats d'action pour les Actions Mineurs et les Actionnaires Mineurs n'ont plus aucun droit ou obligation en vertu de l'Article 6.7 et 6.8. en ce qui concerne les Actions Mineurs. Si un Actionnaire Mineur ne délivre pas, à la Date de Réalisation, les documents de cession en relation avec les Droits au rachat des prêts des Actionnaires dans tous les cas compris dans les Parts Sociales Mineurs à la Société à la date de Réalisation, la Société peut autoriser certaines personnes à réaliser un ou plusieurs transfert(s) de ces Actions Mineurs, au nom de l'Actionnaire Mineur, à chaque Cessionnaire, dans la mesure où le Cessionnaire a, à la Date de Réalisation, donné à la Société les fonds pour payer le Prix Prescrit pour les

Actions Minoritaires offertes. L'Actionnaire Minoritaire défaillant rend ses certificats d'actions pour les Actions Minoritaires à la Société. A la restitution, l'Actionnaire Minoritaire a droit au Prix Prescrit pour les Actions Minoritaires. Tant que cet Article 6.7 s'applique aux Actions d'un Actionnaire Minoritaire, ces Actions ne peuvent être transférées autrement qu'en vertu de cet Article 6.7.

6.8 Pour les besoins de cet Article 6, le terme «Actionnaire» signifie en rapport avec une société, une filiale entièrement directement ou indirectement détenue par cette société ou une société mère directe ou indirecte qui possède, directement ou indirectement, toutes les actions dans cette société ou qui est une filiale directement ou indirectement entièrement détenue par la société mère directe ou indirecte, celle-ci possédant, directement ou indirectement, toutes les actions de la société.

Art. 7. Rachat des Actions.

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres actions.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société d'actions de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des actionnaires.

Titre III. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

8.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

8.2 Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des actionnaires régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents et prenant part au vote.

8.3 Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'actionnaire unique ou par une majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les actionnaires pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

8.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

8.5 L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à Luxembourg au siège de la Société, ou à tel autre endroit à Luxembourg désigné par les avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour tombe sur un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 9. Vote.

9.1 Chaque Action donne droit pour son titulaire à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

9.2 La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par action; lorsqu'une action sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Actionnaire unique.

10.1 Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

10.2 Les décisions de l'actionnaire unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

10.3 De plus, les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Administration

Art. 11. Conseil d'administration.

11.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs (le «Conseil»), actionnaires ou non, qui sont désignés pour une durée limitée ou illimitée par l'assemblée générale des actionnaires qui pourra les révoquer à tout moment ad nutum. Le ou les titulaires d'Actions majoritaires A (et dans le cas de détention à parts égales, le titulaire premièrement nommé au registre des Actionnaires de la Société) propose des candidats qui seront désignés par l'Assemblée Générale en tant que membres du Conseil.

11.2 Le nombre d'administrateurs, la durée de leurs mandats et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

11.3 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans le respect de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Art. 12. Réunions.

12.1 Le Conseil choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées d'actionnaires.

12.2 Le Conseil se réunira sur convocation du président ou d'un administrateur, au lieu indiqué dans la convocation à la réunion.

12.3 Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du Conseil devra être adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout administrateur. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil.

12.4 Tout administrateur pourra prendre part à une réunion du Conseil en nommant en tant que mandataire un autre administrateur par écrit ou par lettre, téléfax, ou par e-mail.

12.5 Les votes pourront également être effectués par écrit ou par téléfax ou par e-mail.

12.6 Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

12.7 Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des administrateurs.

Art. 13. Procès-verbal des réunions.

13.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

13.2 Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs.

14.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du Conseil.

14.3 Le Conseil pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du Conseil ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être administrateurs), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être administrateur, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation.

15.1 La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux administrateurs ou (ii) la signature unique de l'administrateur unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.

Art. 16. Responsabilité.

16.1 Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social.

17.1 L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes Annuels.

18.1 Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le Conseil à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

18.2 Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.

19.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, constituera le bénéfice net de la Société.

19.2 Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.3 Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

19.4 Nonobstant ce qui précède, les actionnaires pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des actionnaires;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les administrateurs des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

19.5 Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux actionnaires selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les actionnaires.

19.6 Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des actionnaires de distribuer à tout moment aux actionnaires tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

19.7 Si une Faute survient en relation avec l'Actionnaire, celui-ci n'est plus autorisé à recevoir quelque dividende que ce soit déclaré selon l'Article 19 jusqu'à ce qu'une telle Faute ait été réparée par l'Actionnaire.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes.

20.1 La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être actionnaires.

20.2 Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

20.3 Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation.

21.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

21.2 Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

21.3 La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires proportionnellement aux actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers.

22.1 Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Disposition transitoire

L'année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 2006 se terminera le 31 décembre 2006.

Dixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre (4). Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006.

L'assemblée décide de nommer administrateurs avec effet immédiat:

- M. Pierre Metzler, Administrateur A, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- M. François Brouxel, Administrateur A, avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 September, 1966, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mlle Samia Rabia, Administrateur A, avocat à la Cour, née à Longwy (France) le 10 février 1974, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- M. Michael Chidiac, Administrateur Ordinaire, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, résidant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.178, commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à la clôture de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006.

Douzième résolution

L'assemblée décide d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN & PARTNERS à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à six mille trois cents euros.

En application de la loi sur le droit d'apport, cette conversion n'est pas soumise au droit d'apport.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, est fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Rabia, F. Brouxel, E. N'Zoungou, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2006, vol. 907, fol. 47, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007028514/239/897.

(070023162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Eurostar Diamonds International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Reuter

Administrateur

Référence de publication: 2007028557/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01658. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Mega Brands International, Société à responsabilité limitée,

(anc. Mega Brands International S.à r.l.).

Capital social: EUR 876.450,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.516.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of the month of January,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

MEGA BRANDS INC. a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 4505 Hickmore, Montreal, Quebec, Canada and registered at the office of the Director nominated by virtue of the Canada Business Corporation Act under number 149900-9. (the «Shareholder»),

hereby represented by Nicolas Gauzès, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Zug, Switzerland, on 23 January 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée MEGA BRANDS INTERNATIONAL S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Com-

pany»), incorporated following a deed of the undersigned notary of 9 March 2004, published in the Mémorial C number 447 of 28 April 2004 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 99.516. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 9 February 2006, published in the Mémorial C number 938 of 12 May 2006.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To change the name of the company to MEGA BRANDS INTERNATIONAL.

2 To amend the last paragraph of article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to MEGA BRANDS INTERNATIONAL.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the last paragraph of article 1 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

« **Art. 1. (Last paragraph).** The Company will exist under the name of MEGA BRANDS INTERNATIONAL.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the the present deed are estimated at EUR 800.- (eight hundred euro).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MEGA BRANDS INC. une société de droit canadien ayant son siège social à 4505 Hickmore, Montreal, Quebec, Canada et immatriculée au bureau de l'administrateur désigné en application de la Loi canadienne sur les sociétés par actions sous le numéro 149900-9, («l'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Zug, Suisse, le 23 janvier 2007,

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée MEGA BRANDS INTERNATIONAL S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 9 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 447 du 28 avril 2004 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.516. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 9 février 2006, publié au Mémorial C numéro 938 du 12 mai 2006.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification du nom de la Société en MEGA BRANDS INTERNATIONAL.

2 Modification du dernier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer le nom de la Société en MEGA BRANDS INTERNATIONAL.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le dernier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit

« **Art. 1^{er} . (dernier alinéa).** La Société adopte la dénomination MEGA BRANDS INTERNATIONAL.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 70, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007028523/220/90.

(070023017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

SAS Institute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.390.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 59 du 27 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005, avec les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAS INSTITUTE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007028581/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02023. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Rénovation Immobilière de Paris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 36.861.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder notaire de résidence à Mersch, en date du 6 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 395 du 7 mai 1991.

Le bilan au 31 décembre 2002, avec ses annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028582/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01725. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 201.199.982,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029090/242/13.

(070023098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Rénovation Immobilière de Paris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 36.861.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder notaire de résidence à Mersch, en date du 6 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 395 du 7 mai 1991.

Le bilan au 31 décembre 2001, avec ses annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028586/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01724. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Rénovation Immobilière de Paris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 36.861.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder notaire de résidence à Mersch, en date du 6 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 395 du 7 mai 1991.

Le bilan au 31 décembre 1999, avec ses annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028589/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01721. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

UK Tissue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.795.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 29 janvier 2007*

Les démissions de Messieurs Vincenzo Arno' et Angelo De Bernardi de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 janvier 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

UK TISSUE S.A.

R. Donati / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007029103/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02645. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070022989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.284.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INFINY FINANCE HOLDING SA

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028649/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01958. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070022606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.284.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INFINY FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028650/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01957. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070022607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Due Esse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 38.539.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandi (Annexe une) de sa fonction d'administrateur et président de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Davide Murari Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Le Conseil d'Administration

E. Giacometti / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007029140/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

BRPTX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029092/242/12.

(070023099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 118.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029093/242/12.

(070023100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

OCM Luxembourg EPOF Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 554.300,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 118.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029098/242/13.

(070023104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Megraf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 61.592.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} février 2007*

Monsieur De Bernardi Alexis est renommé administrateur pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé Commissaire aux Comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

MEGRAF S.A.

R. Donati / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007029106/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

OCM Luxembourg OPPS Meats Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 118.210.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029095/242/12.

(070023101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

OCM Luxembourg EPOF Meats Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 118.699.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029097/242/12.

(070023102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

OCM Luxembourg OPPS Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.096.100,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 118.873.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029101/242/13.

(070023120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Arlington Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 117.053.

—
EXTRAIT

En date du 8 février 2007, les gérants d'ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à.r.l. ont décidé de transférer le siège social de la Société du 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg avec effet au 12 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007029227/6981/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03365. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Parfood Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.532.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 janvier 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

PARFOOD INVEST S.A.

J. Rossi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007029099/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

LI Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.318.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029105/242/12.

(070023155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

StaGe Mezzanine Capital S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.151.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 18 décembre 2006 que M. Federigo Cannizzaro di Belmontino a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 18 décembre 2006 et que M. Jürgen Riese, né le 13 novembre 1938 à Berlin, Allemagne avec adresse professionnelle à 30, rue J. P. Beicht, L-1226 Luxembourg, a été nommé en remplacement en tant qu'administrateur de Classe B de la Société pour une durée indéterminée à compter du 18 décembre 2006.

Le conseil de gérance de la Société est donc composé comme suit:

- Alexis Kamarowsky,
- Gerhard Hinnerk Koch
- Jürgen Riese

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007029143/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

OCM Luxembourg Ice Cream GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 113.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029109/242/12.

(070023157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Jubilaeum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.890.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 décembre 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

JUBILAEUM S.A.

J. Rossi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007029108/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02653. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Graevenbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.297.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2007

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Steve Van Den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007029181/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Lar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.083.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 31 janvier 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

LAR INVESTISSEMENTS S.A.

J.-M. Heitz / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007029102/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

OCM Luxembourg POF IV Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 554.300,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 121.749.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029115/242/13.

(070023169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Pinchote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.500.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2006 que:

1. Les mandats de Monsieur le comte Hugues Baudenet d'Annoux, Madame Cristina Baudenet D'Annoux et Mademoiselle Marie-Hélène Baudenet D'Annoux ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

2. Le nombre des administrateurs a été augmenté à quatre.

3. Avec effet au 1^{er} juillet 2006, Monsieur Daniel Maurice Thieriet, directeur, né à Gouvernes (France) le 13 mai 1944, demeurant à 6, rue du 8 mai 1945, Lardy, France, a été élu comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007029192/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Raiffeisen EU Enlargement Fund Participations (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.394.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 janvier 2007

- L'assemblée accepte la démission de M. Jean-Yves Stasser, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, administrateur démissionnaire et nomme M. Nico Kruchten, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, nouvel administrateur de la société. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

- L'assemblée a renouvelé pour une année le mandat de PricewaterhouseCoopers, établie à Luxembourg, 400, route d'Esch, comme commissaire aux comptes de la société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007029184/263/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.096.750,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 121.877.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007029112/242/13.

(070023158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Leipzig Anlagengesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.954.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 janvier 2007

- Monsieur Nicolas Kruchten, directeur, né le 28 Août 1957 à Luxembourg et demeurant professionnellement 6, rue Heine à Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Franck Provost, administrateur démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes 2011 en 2012.

- L'Assemblée a réélit Monsieur René Faltz et Monsieur Tom Felgen aux fonctions d'administrateur de la société pour une durée de six ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes 2011 en 2012.

- L'Assemblée a décidé de prolonger le mandat de Commissaire aux comptes de la société, de la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., pour une durée de 6 ans qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2011 en 2012.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007029187/263/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070023286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Limnos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.774.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LIMNOS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007029104/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02648. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Media Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.196.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 janvier 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MEDIA INVESTMENTS LUXEMBOURG SA. (N ° R.C.S. B 64.196), ayant eu son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Pour extrait conforme

M. Lauer

Le liquidateur

Référence de publication: 2007028662/3207/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Kglynvest - Mundi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 124.159.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

1) QUACIS, CAP., INV., GESTO, une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 94.259, ayant son siège social au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

ici valablement représentée par deux de ses administrateurs: à savoir Mesdames Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg et Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

2) Monsieur Francis Quagliaroli, Administrateur de sociétés, demeurant au 65, rue de l'Obélisque, F-77515 Faremoutiers,

ici représenté par Madame Michelle Delfosse, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 2 novembre 2006.

3) Madame Nathalie Bobant, Administrateur de sociétés, demeurant au 5, rue de l'Obélisque, F-77515 Faremoutiers, ici représentée par Madame Nathalie Gautier, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, dûment représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique dans son sens le plus large. Elle fournira et assurera notamment tous services de conseil, gestion, services d'administration, intermédiation et surveillance d'affaires et de projets économiques pour son propre compte et pour le compte de tiers, notamment pour les sociétés du groupe auquel elle appartient. Dans cette optique, la société pourra entre autres exercer les activités de conseils en matière de gestion d'entreprise, d'organisation, de transmission et de restructuration de sociétés et/ou de groupes de sociétés et établir des plans de faisabilité, des études de marchés et des business plan. La société pourra plus généralement assurer au sens large la fonction de gestion de groupe de sociétés.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de KGLYNVEST - MUNDI S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

	Parts sociales
- QUACIS, CAP., INV., GESTO, prénommée, a souscrit à cent	100
- Monsieur Francis Quagliaroli, prénommé, a souscrit à deux cents	200
- Madame Nathalie Bobant, prénommée, a souscrit à deux cents	200

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
2. Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Nathalie Bobant, Administrateur de sociétés, demeurant au 5, rue de l'Obélisque, F-77515 Faramoutiers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Delfosse, N. Gautier, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 909, fol. 21, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007029066/239/186.

(070022945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Portsa Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 34.420.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 janvier 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme PORTSA HOLDING SA. (N^o R.C.S. B 34.420), ayant eu son siège social à L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

Pour extrait conforme

M. Lauer

Le liquidateur

Référence de publication: 2007028660/3207/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

L&L Luxury Goods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.237.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

L&L LUXURY GOODS S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007029110/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Lehman Brothers (Luxembourg) Equity Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 101.448.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 février 2007 que les actionnaires ont accepté la démission de Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} février 2007 et que Monsieur Jorge Pérez Lozano, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A. / J. P. Lozano

Administrateur / Administrateur

Signatures / -

Référence de publication: 2007029190/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02118. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Derek S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 78.928.

—
La situation comptable au 28 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEREK S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2007028651/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01961. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 114.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029107/242/12.

(070023156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 110.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029114/242/12.

(070023160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

MRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 88.570.

Conformément à l'autorisation préalable donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 18 décembre 2006, le conseil d'administration s'est réuni et a nommé administrateur-délégué de la société, Monsieur Raoul Meyers, gérant de société, né à Luxembourg, le 15 décembre 1964, demeurant professionnellement à L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André, lequel est habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Le conseil d'administration

R. Meyers / A. Thielenhaus / M. Liesch

Référence de publication: 2007029154/227/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Aphex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.218.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 25 septembre 2006 à 11.15 heures

Suite à la conversion la Société en société de titrisation soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, le Conseil d'Administration décide de nommer DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise de la Société.

A Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007029152/239/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06497. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Inpar S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 17.084.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 janvier 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme INPAR S.A. (N° R.C.S. B 17.084), ayant eu son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Pour extrait conforme
M. Lauer
Le liquidateur

Référence de publication: 2007028664/3207/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Lepanto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.844.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2007*

Les démissions de Messieurs Arno' Vincenzo et Innocenti Federico de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
LEPANTO S.A.
L. Vegas-Pieroni / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007029111/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Glorifin B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 105.129.

—
L'an deux mille six, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GLORIFIN BV, ayant son siège social à NL-3012 NJ Rotterdam, Pays-Bas, inscrite au registre des sociétés auprès de Kamer van Koophandel

Rotterdam sous le numéro 24278118 et au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 105.129, avec principal établissement et siège social au Grand-Duché de Luxembourg à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, constituée suivant acte reçu par devant M^e Michael Andreas Josephus Cornells Maria van Agt, notaire à Rotterdam, Pays-Bas en date du 26 juin 1979, et dont le principal établissement a été transféré suivant acte reçu par devant M^e Blanche Moutrier, notaire à Esch-sur-Alzette en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial numéro 428 du 10 mai 2005.

A cette fin comparaît l'associé unique, propriétaire de toutes les quatre cents (400) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de quarante-six (EUR 46,-) euros chacune, représentant le capital social de la société, fixé à dix-huit mille quatre cents (EUR 18.400,-) euros, ici représenté par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Le mandataire déclare et prie le notaire d'acter que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, qui est ainsi libellé:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Démission de Madame Petra Dunselman et M. Etienne Timmermans de leurs fonctions de gérants de la société.
3. Nomination de M^e Marleen Watté-Bollen comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mme Petra Dunselman et de M. Etienne Timmermans de leurs fonctions de gérants de la société à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

M^e Marleen Watté-Bollen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 6 septembre 2006, vol. 438, fol. 9, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007028423/242/61.

(070022830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Cornerstone City Developments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 122.648.

—
In the year two thousand seven, on the eighteenth day of January.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Frank Walenta, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of CORNERSTONE CITY DEVELOPMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

by virtue of a decision taken by the board of managers of the said company in its meeting held on December 21, 2006 and two proxies given on January 17, 2007;

which decision and proxies, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société à responsabilité limitée CORNERSTONE CITY DEVELOPMENTS S.à r.l., with its registered office in Luxembourg, was incorporated by deed passed before the undersigned notary on December 5, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of associations have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 20, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, containing among other creation of an authorized share capital;

The company has now a subscribed and fully paid in capital of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

2) Article 5.3 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«5.3. The additional authorised share capital is set at forty-five thousand euros (45,000.- EUR) represented by one thousand eight hundred (1.800) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR).

The manager(s) of the Company is/are authorised and instructed to render effective such increase of the share capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed; the manager(s) shall decide to issue shares, with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and shall accept subscriptions for such shares.

The manager(s) is/are hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or he/they may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

The manager(s) is/are further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the manager(s), provided however that these bonds or instruments are not be issued to the public.

Each time the manager(s) shall act to render effective the increase of capital, as authorised, article 6 first paragraph of the Articles of the Company shall be amended so as to reflect the result of such action; the manager(s) shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.»

3) Pursuant to the above mentioned provisions of article 5.3 of the articles of incorporation the board of managers, in its meeting held on December 21, 2006, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of thirty-two thousand five hundred euros (32,500.- EUR) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (12.500.- EUR) to forty-five thousand euros (45.000.- EUR) by the creation and the issue of one thousand three hundred (1,300) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

Thereupon, Mr Frank Walenta prenamed, in his capacity as stated here above, declares that the board of managers has accepted the subscription of a total of one thousand three hundred (1,300) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, and that the new shares have been paid in by cash payments made by the current shareholder CORNERSTONE CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, an Irish liability company, with registered office at Ground Floor, 72 Northumberland Road, Ballsbridge, Dublin 4, (Ireland), registered with the Irish Trade Register under number 401098, so that the amount of thirty-two thousand five hundred euros (32,500.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, it is decided that the authorized capital could be cancelled and accordingly, article 5, of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at forty-five thousand euros (EUR 45,000.-) represented by one thousand eight hundred (1,800) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de la société anonyme CORNERSTONE CITY DEVELOPMENTS S.à r.l., avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de ladite société dans sa réunion tenue le 21 décembre 2006 et de deux procurations données le 17 janvier 2007,

lesquelles décisions et procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société à responsabilité limitée CORNERSTONE CITY DEVELOPMENTS S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2006, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts furent modifiés par acte du notaire soussigné du 20 décembre 2006, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, contenant notamment création d'un capital autorisé dans les statuts de la société,

et qu'elle a actuellement un capital social entièrement libéré de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq-euros (25,- EUR) chacune.

2. L'article 5.3 des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«5.3. Le capital autorisé supplémentaire est fixé à quarante cinq mille euros (45.000,- EUR) représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites; le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de fixer les conditions de toute souscription, ou il(s) peut/vent de temps à autre décider de réaliser une telle augmentation totale ou partielle par la conversion de tout bénéfice net de la Société en capital et par attribution de parts entièrement libérées aux associés au lieu de dividendes.

Le ou les gérants de la Société sont encore autorisés d'émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre des instruments financiers d'emprunts convertibles en parts aux conditions fixées par le ou les gérants, à la condition cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 6 alinéa premier des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil de gérance a décidé lors de sa réunion du 21 décembre 2006, de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de trente-deux mille cinq cents euros (32.500,- EUR) pour porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) par la création et l'émission de mille trois cents (1.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Ainsi, Monsieur Frank Walenta précité, agissant comme indiqué ci-dessus, déclare que le conseil de gérance a accepté la création et la souscription des mille trois cents (1.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-

EUR) chacune, et que ces parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées en espèces par un associé CORNERTONE CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit irlandais ayant son siège social, Ground Floor, 72 Northumberland Road, Ballsbridge, Dublin 4, (Irlande), enregistrée au registre du commerce et des sociétés irlandais sous le numéro 401098, de sorte que la somme de trente-deux mille cinq cents euros (32.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

4) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, il est décidé de supprimer la faculté du capital autorisé dans les statuts et par conséquent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-), représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, vol. 157S, fol. 44, case 9. — Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007028395/220/143.

(070023028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Immo-Boul, s.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. I.S.L. 3).

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 123.668.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur José dit Jos Sales, employé privé, né à Luxembourg le 30 novembre 1967, demeurant à L-4953 Hautcharage, 16, Cité Bommelscheuer,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Monsieur Marc Sales, employé privé, né à Luxembourg le 27 janvier 1965, demeurant à L-4941 Bascharage, 60, rue des Prés,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jos Sales, préqualifié sub 1.-, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 décembre 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

Les comparants préqualifiés sub 1.- et 2.-, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile immobilière I.S.L. 3, avec siège social à L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro E 1.806, constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen, de résidence à Rambrouch, en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 969 du 25 juin 2002,

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de neuf mille neuf cents euros (EUR 9.900,-) pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) à douze mille quatre cents euros (EUR

12.400,-), sans émission de parts sociales nouvelles, par incorporation de résultats reportés à due concurrence, tels que figurant au bilan de la société arrêté au 30 septembre 2006, lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Les associés décident en outre de remplacer les cent (100) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Messieurs Marc et Jos Sales, préqualifiés, comme gérants de la société et leur accordent décharge pleine et entière de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les associés décident de transformer la société civile immobilière I.S.L. 3 en une société à responsabilité limitée, et ce avec effet à ce jour.

La société aura désormais la dénomination suivante: IMMO-BOUL, s.à r.l.

Cette transformation n'entraînera pas création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des parts sociales de la société à responsabilité limitée et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite.

Quatrième résolution

Les associés décident modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en dehors de toutes opérations commerciales.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société pourra accomplir toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation et le développement.»

Cinquième résolution

Les associés décident d'établir les statuts de la société à responsabilité limitée comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de IMMO-BOUL, s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bascharage.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en dehors de toutes opérations commerciales.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société pourra accomplir toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.»

Disposition transitoire

La première année sociale se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Marc Sales, préqualifié, soixante-deux	62
2) Monsieur Jos Sales, préqualifié, soixante-deux	62
Total: cent vingt-quatre	124

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Messieurs Marc et Jos Sales, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Evaluation des frais

Les dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: J. Sales, A. Weber.
Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2006, vol. 437, fol. 42, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 janvier 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007030808/236/142.

(070012884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Immo.fit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8227 Mamer, 17, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 120.130.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 5 janvier 2007

1. Le mandat du gérant technique M. Jean-Marie Conter, gérant de sociétés, né à Luxembourg le 4 septembre 1969, demeurant à L-1244 Luxembourg, 56, rue Jean-François Boch est terminé au 5 janvier 2007.

2. Mme Anna Paula Estriga, employée privée, née le 17 août 1965, demeurant à L-8227 Mamer, 17, rue des Eglantiers, exercera seule la fonction de gérant technique et administratif à partir du 5 janvier 2007.

3. Pouvoir est donné à Mme Anna Paula Estriga d'engager seule la société par sa signature individuelle.

CANTONY INC.

Signature

Référence de publication: 2007029183/318/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070023075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 554.625,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 121.748.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007029758/242/13.

(070023733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Pradera Southern Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.601.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007029760/220/12.

(070023836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.
